



**MENTION DROIT DES AFFAIRES**  
**\*PARCOURS JURISTE D’AFFAIRES**  
**\*PARCOURS DROIT DES CONTRATS COMMERCIAUX**

Directeurs : **MM. Augustin Aynès** et **Frédéric Bicheron**  
Professeurs à la Faculté de droit de l’UPEC

**2020 - 2021**

---

**Faculté de droit Paris Est**

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 CRÉTEIL

Tél : 01 56 72 60 00

# MOTS DE PRESENTATION DES MASTERS

Le diplôme de Master sanctionne l'acquisition après la Licence de 120 crédits européens. Il se subdivise en Master 1 et en Master 2. C'est au niveau du Master 2 que les étudiants se spécialisent après un Master 1 généraliste comprenant parfois des parcours spécifiques préparant au Master 2.

Le Master en droit à la Faculté de Droit de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) se subdivise en trois mentions comportant chacune différentes spécialités : Droit public et droit privé, Droit des affaires, Droit international et européen.

Ces spécialités sont des spécialités à finalité de recherche ou des spécialités à finalité professionnelle.

La spécialité de Master 2 a ainsi pour objectif de fournir une formation de recherche ou pré-professionnelle, aux étudiants titulaires du Master 1. Le Master 2 s'adresse également aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle en leur permettant de mettre à jour ou de perfectionner leurs connaissances lorsqu'elles entrent dans le cadre de la formation permanente.

L'État peut accorder une **aide aux étudiants non salariés** sous forme d'allocations de recherche dont le nombre est malheureusement très faible et ne correspond pas aux besoins réels.

**Les candidats engagés dans la vie professionnelle** et tout adulte en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux ans) peuvent bénéficier d'une aide financière (Fongecif, Assedic).

Contactez le service formation continue de la faculté au 01 56 72 60 63 ou [formationcontinue-droit@u-pec.fr](mailto:formationcontinue-droit@u-pec.fr)

Il peut être procédé à la validation des acquis de l'expérience (VAE) après étude du dossier. Le dossier de demande doit être déposé auprès de la commission de validation de l'Université.

**La connaissance d'une langue étrangère est une condition de validation du Master.**

La spécialité droit des affaires s'adresse essentiellement aux privatistes et intéresse aussi bien les étudiants que les personnes déjà engagées dans la vie professionnelle (professions juridiques, judiciaires, commerciales, financières, professions comptables, cadres des services juridiques des entreprises privées ou publiques, collaborateurs de cabinets juridiques ou fiscaux ou de cabinets de conseils de gestion etc.), en leur permettant de mettre à jour ou de perfectionner leurs connaissances.

Le diplôme forme des juristes spécialisés dans le droit des affaires. Les carrières envisagées ne se limitent pas aux seuls emplois juridiques classiques (avocat d'affaires - service contentieux ou service juridique des entreprises). Afin de faciliter l'éventuelle accession à d'autres types de responsabilités (secrétariat général, direction administrative, direction du personnel ou gestion des ressources humaines de l'entreprise) et d'ouvrir de meilleures possibilités de promotion interne aux juristes dans l'entreprise, une initiation aux aspects comptables et financiers de la gestion des entreprises est prévue.

Les conditions d'accès à cette formation reposent sur des pré-requis exigés à l'issue de la Licence 3. L'accès aux spécialités de Master 2 de la formation est subordonné à de nouveaux pré-requis relatifs aux résultats du Master 1.

Le Master Droit des affaires est constitué d'un Master 1 commun et de deux Master 2 alternatifs (parcours en « Y »). Le déroulement du Master Droit des affaires permet une spécialisation progressive des étudiants au cours des deux années, en leur offrant en fin de première année un choix entre une formation de généraliste du droit des affaires et une formation plus spécialisée en droit des contrats appliqué au droit des affaires. La première année de Master (commune aux deux parcours) permet l'acquisition de savoirs fondamentaux du droit des affaires.

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## 1. – Inscription en Master 1

**Les candidats doivent être titulaires d'une Licence en droit ou d'un diplôme jugé équivalent, étranger ou français** (IEP Paris, écoles de commerce), ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

Il est ici précisé que ce cursus en droit des affaires, en ce qu'il est particulièrement difficile et exigeant, s'adresse prioritairement aux étudiants ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 11/20 en Licence 3.

Pour les diplômes jugés équivalents, une demande d'équivalence est examinée au vu d'un dossier par une commission des équivalences. Elle est déposée auprès du gestionnaire des équivalences de la Faculté. Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances. **Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.**

**Le dossier d'équivalence doit comprendre :**

- un curriculum vitae complet et précis (dont l'expérience professionnelle éventuelle) ;
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention). Les candidats diplômés de l'IEP de Paris, d'HEC, de l'ESSEC de l'ESC de Paris et d'autres écoles de commerce n'ont à produire que l'attestation de leur diplôme ;
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande ;
- une photocopie des diplômes obtenus ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la Faculté à **partir de la mi-mai** ([www.droit.u-pec.fr](http://www.droit.u-pec.fr)).

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 juin 2021 (sous réserve de modification).**

**La demande doit impérativement être accompagnée d'un justificatif de la moyenne générale obtenue en Licence 3**

## 2. – Inscription en Master 2

**Les candidats doivent être titulaires d'un Master 1 Droit des affaires ou d'un Master 1 en droit équivalent d'une autre université française ou d'un diplôme jugé équivalent étranger ou français** (IEP Paris, écoles de commerce), ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

Conformément à l'article 2 du Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'admission en Master 2 Contrats commerciaux ou Juriste d'affaires dépend des capacités d'accueil et se trouve, de ce fait, subordonnée à l'examen du dossier du candidat par le directeur de chacun des parcours.

Pour les diplômes jugés équivalents, une demande d'équivalence est examinée au vu du dossier par une commission des équivalences. Elle est déposée auprès du gestionnaire des équivalences de la Faculté. Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances. **Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.**

**Le dossier d'équivalence doit comprendre :**

- un curriculum vitae complet et précis (dont l'expérience professionnelle éventuelle) ;
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention). Les candidats diplômés de l'IEP de Paris, d'HEC, de l'ESSEC de l'ESC de Paris et d'autres écoles de commerce n'ont à produire que l'attestation de leur diplôme ;
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande ;
- une photocopie des diplômes obtenus ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la Faculté **à partir de la mi-mai** ([www.droit.u-pec.fr](http://www.droit.u-pec.fr)).

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 juin 2021 (sous réserve de modification).**

La demande doit être rédigée sur papier libre à l'intention du Responsable de la spécialité de Master (M 2) et adressée à la « Scolarité Master 2 », en spécifiant la spécialité demandée. Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- Les photocopies des relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications dans l'ordre chronologique d'obtention (DUT, BTS, DEUG, Licence, Maîtrise, Master...);
- Une lettre manuscrite (lettre de motivation) adressée au responsable de la formation ;
- Un curriculum vitae (**en une seule page**) détaillant toutes vos activités depuis l'obtention du baccalauréat ;
- La photocopie de l'attestation de réussite pour les diplômés en cours d'édition ; le cas échéant, pour les candidats étrangers, la photocopie des attestations et relevés de notes obtenues au test de français, pour les diplômés étrangers, joindre une traduction des diplômes en français effectuée par un traducteur agréé.

### **Les pièces jointes ne seront pas restituées**

Le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par le Directeur de chacune des spécialités de Master 2.

La décision du responsable, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

### **3. – L'inscription universitaire**

Elle peut être prise dès le reçu de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) inscription **administrative** avant le 15 septembre à l'UPEC, avenue du Général de Gaulle, 94014 CRETEIL CEDEX – Tél. : 01 45 17 12 36.

b) inscription **pédagogique à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL à la rentrée de septembre**

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

**TRES IMPORTANT** : L'étudiant doit très rapidement faire les démarches pour son inscription administrative dès lors qu'il a reçu la notification de son inscription dans le Master. L'étudiant peut et doit assister aux cours à partir du moment où il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient avec un certain retard.

L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

Les étudiants étrangers peuvent recourir au site Campus France pour poser leur candidature à un Master : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

**PRESENTATION**  
**DU MASTER DROIT DES AFFAIRES - 1<sup>ère</sup> ANNEE**  
**COMMUN AUX DEUX PARCOURS**

---

Gestionnaire : **Mme Stefania FOSCOLO**

Tél : 01 56 72 60 39

Fax : 01 56 72 60 38

Courriel : [stefania.foscolo@u-pec.fr](mailto:stefania.foscolo@u-pec.fr)

---

# LES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont assurés par des **professeurs** des **maîtres de conférences** et des chargés d'enseignements. Ils se composent de cours et de travaux dirigés. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire. Deux absences non justifiées toutes matières confondues entraînent la défaillance dans la matière considérée.

Les cours et travaux dirigés ont lieu à la Faculté de Droit, 83-85 avenue du général de Gaulle, 94 000 Créteil

Métro : Créteil - l'Echat (ligne 8)

Les cours et travaux dirigés du premier semestre commencent début septembre et se terminent fin décembre. Les cours et travaux dirigés du second semestre commencent début janvier et se terminent fin avril (pour le détail, consulter les affiches apposées dans la vitrine du Master 1 au rez-de-chaussée de la Faculté).

Les enseignements sont semestriels. Le volume horaire est de 198 heures de cours par semestre. Auxquelles s'ajoutent 60 heures de travaux dirigés au semestre 1 (dont 30 heures de langues) et 45 heures de travaux dirigés au semestre 2 (dont 15 heures de langues).

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1

Commun aux parcours Juriste d'affaires et Droit des contrats commerciaux

INTITULÉS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULÉS DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS	
UE1 - Formation juridique fondamentale	14	<u>2 matières avec TD parmi les matières suivantes</u>				
			DROIT DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ET DE CRÉDIT	7	33H	M. PIEDEJEVRE
			SÛRETÉS ET PUBLICITÉ FONCIÈRE	7	33H	M. PIEDEJEVRE
			DROIT FISCAL GÉNÉRAL DES AFFAIRES	7	33H	Mme. RANVIER
			THÉORIE GÉNÉRALE DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	7	33H	Mme. GODECHOT-PAIRIS
			ANGLAIS DES AFFAIRES – OBLIGATOIRE	4	30H	
UE2 - Formation juridique complémentaire 1	10	<u>2 matières de l'UE1 non choisies et/ou 1 ou 2 matières de la liste suivante</u>				
		DROIT D'AUTEUR	3	33H	Mme. DORMONT	
		DROIT DE LA CONCURRENCE	3	33H	M. BENISTY	
		DROIT PÉNAL SPÉCIAL	3	33H	Mme. TANDONNET-GENCY	
		DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX	3	33H	Mme. PETERKA-BORGNIE	
		PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION	3	33H	M. BOIZE	
UE3 - Formation juridique complémentaire 2	6	PROCÉDURE PÉNALE	3	33H	M. MATHIAS	
		<u>2 matières de l'UE1 ou de l'UE2 non choisies et/ou 1 ou 2 matières de la liste suivante</u>				
		DROIT DES ASSURANCES	3	33H	M. BILLIAU	
		DROIT DE LA CONSOMMATION	3	33H	M. BENISTY	

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2

Commun aux parcours Juriste d'affaires et Droit des contrats

INTITULÉS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULÉS DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
<b>UE1 - Formation juridique fondamentale</b>	14	<u>2 matières avec TD parmi les matières suivantes</u>			
		DROIT DU SYSTÈME ET DES CONTRATS BANCAIRES	7	33H	M. PIEDELEVRE
		DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	7	33H	M. AVNES
		DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES	7	33H	Mme. BARSAN
		DROIT PÉNAL DES AFFAIRES	7	33H	Mme. GHICA-LEMARCHANT
		DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DES AFFAIRES	7	33H	Mme. GODECHOT-PATRIS
		ANGLAIS DES AFFAIRES - OBLIGATOIRE	4	15H	
<b>UE2 - Formation juridique complémentaire 1</b>	10	<u>2 matières de l'UE1 non choisies et/ou 1 ou 2 matières de la liste suivante</u>			
		INTRODUCTION AU DROIT DU NUMÉRIQUE	3	33H	M. LAKSSIMI
		DROIT DES LIBÉRALITÉS	3	33H	M. BICHERON
		DROIT DES MARCHÉS FINANCIERS	3	33H	Mme. TENENBAUM
		DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	3	33H	M. MASSON
<b>UE3 - Formation juridique complémentaire 2</b>	6	DROIT DES TRANSPORTS	3	33H	Mme. GENCY-TANDONNET
		<u>2 matières de l'UE1 ou de l'UE2 non choisies</u> <u>(excepté Droit du système et des contrats bancaires)</u>			
		Choix 1	3	33H	
		Choix 2	3	33H	

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - Semestre1

Commun aux parcours Juriste d'affaires et Droit des contrats commerciaux

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	COEF	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
					Régime général	Régime dérogatoire	Régime général	Régime dérogatoire
<b>UE 1</b> Matières fondamentales	14	2 matières obligatoires	7+7		CC (50 %) + examen écrit (50 %)	ET écrit	ET écrit	ET écrit
<b>UE2</b> Matières complémentaires 1	10	2 Matières complémentaire s obligatoires	3+3		ET oral ou oral écrit	ET oral	ET oral ou oral écrit	ET oral
		Langue Anglais	4		CC 50% + 50% oral	ET oral	ET oral	ET oral
<b>UE3</b> Matières complémentaires 2	6	2 matières obligatoires	3+3		Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 2

Commun aux parcours Juriste d'affaires et Droit des contrats commerciaux

INITIULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	COEFF	INITIULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
					Régime général	Régime dérogatoire	Régime général	Régime dérogatoire
<b>UE 1</b> Matières fondamentales	14		2 matières obligatoires	7+7	CC (50 %) + examen écrit (50 %)	ET écrit	ET écrit	ET écrit
<b>UE2</b> Matières complémentaires 1	10		2 Matières complémentaires obligatoires	3+3	ET oral ou oral écrit	ET oral	ET oral ou oral écrit	ET oral
		CC 50% + 50% oral			ET oral	ET oral	ET oral	
<b>UE3</b> Matières complémentaires 2	6		2 matières obligatoires	3+3	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit

# REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

**1) Le contrôle des connaissances** se fait en principe à l'issue de chaque semestre selon les modalités décrites dans les tableaux qui suivent.

Un semestre est validé si la moyenne des notes des UE pondérée par les coefficients est égale ou supérieure à 10/20.

Le Master 1 droit des affaires est obtenu à la double condition que :

- Chacun des semestres ait été validé. **Aucune compensation entre les semestres n'est possible.**
- La moyenne obtenue à chaque UE 1 de chacun des semestres soit égale ou supérieure à 10/20

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Le jury peut décider qu'une note égale à zéro sera éliminatoire.

Il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master 1 (maladie ou évènement de force majeure).

**2) Les mentions** sont attribuées de la façon suivante :

Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

### **3) Étudiants handicapés**

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003).

- attribution d'une salle particulière
- temps de composition majoré d'un tiers
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

## **Procédure**

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

## **4) La fraude aux examens**

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'antisèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne ...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent pour l'étudiant **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours passé par l'étudiant (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).

**PRESENTATION DU MASTER 2<sup>ème</sup> ANNEE**  
**JURISTE D'AFFAIRES**

Directeur : **M. Frédéric Bicheron**

Professeur à la Faculté de droit de l'UPEC

---

Gestionnaire : **Mme. Stefania FOSCOLO**

Tél : 01 56 72 60 39

Fax : 01 56 72 60 38

Courriel : [stefania.foscolo@u-pec.fr](mailto:stefania.foscolo@u-pec.fr)

---

# PRESENTATION GENERALE

Le Master 2 Juriste d'affaires s'adresse à des étudiants souhaitant approfondir et consolider leurs connaissances dans l'ensemble des matières qui constituent le noyau dur du droit de l'entreprise et des affaires en général.

Si les cours et séminaires comportent un certain nombre de rappels théoriques, l'essentiel est tourné vers une approche pratique des matières envisagées, qui doit permettre aux étudiants de se familiariser avec des problématiques concrètes et directement issues de l'expérience des enseignants-praticiens.

C'est pourquoi la moitié des cours et séminaires est assurée par des professionnels ou des enseignants-chercheurs ayant également une activité pratique (avocats, consultants...).

En ce sens, le Master 2 Juriste d'affaires s'inscrit dans un parcours **Professionnel**, en ce qu'il ne destine pas les étudiants à poursuivre une carrière de chercheur.

Les titulaires du Master 2 Juriste d'affaires ont vocation à intégrer des cabinets d'avocats d'affaires ou à occuper des postes de juriste d'entreprise.

## Les enseignements en Master 2 Juriste d'affaires

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens.

La présence à cette réunion est obligatoire.

Les enseignements sont assurés par des **professeurs**, des **maîtres de conférences** et des **professionnels**. Ils se composent de cours et de séminaires. L'assistance au cours et au séminaire est obligatoire.

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit, 83-85 avenue du général de Gaulle, 94 000 Créteil

Métro : Créteil - l'Echat (ligne 8)

Les cours commencent début septembre et se terminent fin février (pour le détail, consulter les affiches apposées dans la vitrine du Master 2 au rez-de-chaussée de la Faculté).

Le second semestre est consacré au stage et à l'étude de cas juridiques rencontrés au cours du stage.

**Le volume horaire total par étudiant est de 337 heures + 25 heures de langues.**

**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3**

INTITULES DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
<p align="center"><b>UNITE 1</b> Matières fondamentales</p>	22	Théorie générale des sociétés	4	25h	Mme. Bénédicte FRANÇOIS, professeur à l'UPEC et Me THEROND, Avocat (Cabinet August et Debouzy)
		Pratique des fusions acquisitions	4	25h	Me P. DESCHEEMAER, Avocat (Cabinet August et Debouzy)
		Pratique de la négociation contractuelle	3	21h	Me D. FORNONI , Avocat (Cabinet HOCHÉ AVOCATS)
		Pratique de l'exécution contractuelle	3	21h	M. Romain BOFFA, Professeur à l'UPEC
		Droit bancaire	4	25h	M. A. PESNEAU
		Droit des marchés financiers	4	25h	Mme. B. FRANCOIS, professeur à l'UPEC
<p align="center"><b>UNITE 2</b> Matières complémentaires</p>	8	Anglais juridique et des affaires	4	25h	M. GRIFFIN, Maître de conférences à l'UPEC
		<p align="center">Comptabilité</p> <p align="center">Fiscalité des affaires</p>	4	25h	M. C. NOUVION

**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4**

INTITULES DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
<p align="center"><b>UNITE 1</b></p> <p align="center"><b>Matières complémentaires (Cours et séminaires pour l'ensemble de ces enseignements)</b></p>	<p align="center"><b>25</b></p>	Droit et pratique de la concurrence	3	21h	M. LIGNEUL, Maître de conférences à l'UPEC, Avocat
		Droit et pratique des procédures collectives	4	25h	M. Augustin AYNES, Professeur à l'UPEC.
		Rédaction d'actes	3	21h	M. Romain BOFFA, Professeur à l'UPEC
		Droit et pratique de la transmission familiale de	3	21h	M. Frédéric BICHERON, Professeur à l'UPEC
		Pratique du droit pénal des affaires	3	21h	Me Pierre de COMBLES DE NAYVES, Avocat (Cabinet Griguer et Nayves)
		Pratique du droit des sûretés	4	25h	M. Augustin AYNES, Professeur à l'UPEC
		Pratique du contentieux de l'arbitrage interne et international	3	21h	M. X.P. VUITTON , professeur associé à l'UPEC et Avocat
<p align="center"><b>UNITE 2</b></p> <p align="center">Stage</p>	5	Questions pratiques d'actualité  Stage Étude de cas	2	15h	Mme Carla BAKER CHISS, Maître de conférences associée à l'UPEC et Avocate
			5	33h	M. Frédéric BICHERON, Professeur à l'UPEC

## LE STAGE

Le stage professionnel est obligatoire sur une période de **3 mois** minimum - continue ou discontinue. Ce stage ne peut, en principe, avoir lieu qu'après la fin des cours (habituellement en avril-mai-juin). Les étudiants doivent en justifier auprès de l'administration par un certificat émanant de l'entreprise.

Il vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

À l'issue de leur stage, les étudiants rédigeront un rapport de stage. Ils y présenteront l'entreprise au sein de laquelle le stage s'est effectué, les tâches accomplies et s'attacheront à développer plus particulièrement un ou deux dossiers juridiques auxquels ils auront été associés.

**Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage d'ordre juridique** agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, avocat, conseil de gestion, expert-comptable, conseil en gestion de patrimoine, etc.).

Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec le droit des affaires ont la possibilité de faire leur stage dans leur entreprise.

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**1) Le contrôle des connaissances** se fait en principe à l'issue de chaque semestre selon les modalités décrites dans les tableaux qui suivent.

Un semestre est validé si la moyenne des notes des UE pondérée par les coefficients est égale ou supérieure à 10/20.

Le Master 2 Juriste d'affaires est obtenu si chacun des semestres a été validé.

**Aucune compensation entre les semestres n'est possible.**

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Le jury peut décider qu'une note égale à zéro sera éliminatoire.

Il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master 2 (maladie ou évènement de force majeure).

Le stage fait l'objet d'un rapport (v. plus haut – Le stage).

Durant une dizaine de minutes, le candidat présentera son rapport devant un jury composé de deux membres du corps enseignant du Master 2 Juriste d'affaires.

A l'issue de cette présentation, le jury entamera une discussion avec le candidat, notamment sur les problématiques juridiques des dossiers auxquels il aura été associé. Il n'y a pas de contrôle continu, mais au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant peut se voir interdire de participer à l'examen.

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3

INTITULES DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> session Nature des épreuves
<b>UNITE 1 (matières fondamentales) et UNITE 2 (matières complémentaires)</b>	4	Théorie générale des sociétés	22	Écrit commun de 5h
	4	Pratique des fusions		
	3	Pratique de la négociation contractuelle		Écrit commun de 5h
	3	Pratique de l'exécution contractuelle		
	4	Droit bancaire		Écrit commun de 5h
	4	Droit des marchés financiers		
	4	Anglais juridique		Oral
	4	Comptabilité et fiscalité des affaires		Oral

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4

INTITULES DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INITULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> session Nature des épreuves
<b>UNITE 1 (matières fondamentales) et UNITE 2 (matières complémentaires)</b>	26	Droit et pratique de la concurrence	3	Oral
		Droit et pratique des procédures collectives	4	
		Rédaction d'actes	3	
		Droit et pratique de la transmission familiale de l'entreprise	3	
		Pratique du droit pénal des affaires	3	
		Pratique du droit des sûretés	4	
		Pratique du contentieux et de l'arbitrage interne et international	4	
		Questions pratiques d'actualité	2	
<b>Stage</b>	4	Rapport de stage - Étude de cas	4	Oral

# REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

**1) Le contrôle des connaissances** se fait en principe à l'issue de chaque semestre.

Les examens portent non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en conférences, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Le jury peut décider qu'une note égale à zéro sera éliminatoire.

Il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master (maladie ou évènement de force majeure).

**2) Les mentions** sont attribuées de la façon suivante :

Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

### **3) Étudiants handicapés**

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003).

- attribution d'une salle particulière
- temps de composition majoré d'un tiers
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

## Procédure

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

### 4) La fraude aux examens

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'antisèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne ...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent pour l'étudiant **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours passé par l'étudiant (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).

**PRESENTATION DU MASTER 2<sup>ème</sup> ANNEE**

**DROIT DES CONTRATS COMMERCIAUX**

Sous la direction de **M. Augustin AYNES**  
Professeur à la Faculté de droit (UPEC)

---

**Gestionnaire : Mme. Stefania FOSCOLO**

Tél : 01 56 72 60 39

Fax : 01 56 72 60 38

Courriel : stefania.foscolo@u-pec.fr

---

## 1. Présentation générale

A la base de toute activité économique et donc du **droit des affaires**, le droit des contrats est une **discipline juridique fondamentale** dont les évolutions contemporaines, la complexité croissante et la diversité des aspects (multiplication des droits spéciaux, contractualisation de certaines branches du droit, diversification des garanties du crédit, développement des techniques contractuelles, régulation des pratiques commerciales, mondialisation du commerce) justifient l'exigence d'une **formation spécialisée de haut niveau**.

Le Master 2 Droit des contrats commerciaux entend permettre aux étudiants d'acquérir une **connaissance approfondie du droit des contrats, et ce aux plans théorique et pratique**. Le droit des contrats est ici étudié dans ses **aspects fondamentaux** (Unité 1), à la lumière de la **régulation** dont il fait l'objet (Unité 2), puis décliné dans ses **applications les plus spéciales** (Unité 3). Il est de plus envisagé sous un angle particulièrement dynamique puisque la spécialité englobe le droit des pratiques restrictives de concurrence (droit de la **concurrence**), la réglementation des méthodes commerciales (droit de la **consommation**) et les garanties du financement (droit des **sûretés**). Un accent particulier est par ailleurs mis sur le **droit international privé des contrats**.

## 2. Précisions sur les différents parcours

Ce Master 2 bénéficie d'une **double habilitation** permettant, tout à la fois, d'assurer un **parcours Recherche** aux étudiants qui rêvent d'embrasser une carrière universitaire et d'offrir un **parcours Professionnel** à ceux qui se destinent à une pratique exigeante. Tous les cours sont communs. La différence entre les parcours tient au choix entre l'accomplissement d'un stage et la préparation d'un mémoire à la fin du second semestre. Une partie conséquente de ces cours est confiée à des **professionnels reconnus** apportant une vision pratique de l'ensemble de la sphère contractuelle.

## 3. Perspectives à l'issue du cursus (métiers visés et poursuites d'études)

Le Master 2 Droit des contrats commerciaux constitue une **formation recherchée et reconnue** dans le monde de l'entreprise et des cabinets d'avocats.

Une **Association des anciens élèves** a été constituée qui constitue un lien privilégié entre les diplômés du Master 2 ; un **site internet** est consacré au Master 2 qui est de nature à accroître encore son rayonnement.

# LES ENSEIGNEMENTS

## EN MASTER 2<sup>ème</sup> année - Droit des contrats commerciaux

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année, juste avant le commencement des cours, pour présenter le programme des différents enseignements, le régime des examens et assurer un **contact avec des étudiants de promotions antérieures**. La présence à cette réunion est naturellement **obligatoire**.

Les enseignements sont assurés par des professeurs, des maîtres de conférences et des professionnels reconnus. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu.

**L'assistance aux cours est évidemment obligatoire ; deux absences injustifiées entraînent la défaillance.**

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 CRETEIL.

Ils commencent à la mi-septembre et se terminent à la fin mars ; une interruption entre les deux semestres a lieu au cours du mois de décembre.

### **Volume horaire par étudiant :**

- Parcours recherche: 260 h + 20 h anglais
- Parcours professionnel: 260h + 20 h anglais

### **Choix du parcours**

Le Master 2 Droit des contrats commerciaux offre à ses étudiants le choix entre deux parcours :

- **Un parcours Recherche** ouvert aux étudiants qui souhaitent, à terme, poursuivre dans la voie du doctorat et, dans l'immédiat, renforcer et valoriser leurs qualités rédactionnelles au travers de la rédaction d'un **mémoire** ;
- **Un parcours Professionnel** ouvert aux étudiants qui souhaitent s'insérer dans les meilleures conditions en entreprises et en cabinets d'avocats et qui, à cette fin, optent pour le suivi d'un **stage (qui s'effectue en avril, mai et juin)** et la rédaction d'un **rapport de stage**.

Tous les cours sont néanmoins communs et accessibles à l'ensemble des étudiants : la différence entre les deux parcours se fait seulement dans le choix soit de la préparation d'un mémoire (parcours Recherche), soit de l'accomplissement d'un stage (parcours Professionnel).

## **Unités d'enseignement (UE) avec les mutualisations envisagées**

Les enseignements sont divisés en quatre unités. Les Unités 1 et 2 ont lieu au S1 : les unités 3 et 4 au S2. Les unités 1, 2 et 3 sont communes aux deux parcours. Sauf précision contraire, tous les cours sont sur le **même format de 20 heures**. La liste des enseignements est la suivante :

### **Unité 1 Droit commun du contrat**

- **Droit approfondi des contrats**, par *Augustin AYNES*, Professeur à l'UPEC (20 h)
- **Techniques contractuelles**, par *Louis Perdrix*, Professeur à l'Université Lyon 2 (20 h)
- **Droit international privé des contrats**, par *Aline Tanenbaum*, Maître de conférences à l'UPEC (20 h)

### **Unité 2 Régulation économique**

- **Pratiques restrictives de concurrence**, par *Sarah Dormont*, Maître de conférences à l'UPEC (10 h) et *Corinne Solal*, ancienne Secrétaire générale de la Commission d'examen des pratiques commerciales (10 h)
- **Réglementation des méthodes commerciales**, par *Romain Boffa*, Professeur à l'UPEC (10 h) ; *Corinne Solal*, ancienne Secrétaire générale de la Commission d'examen des pratiques commerciales (4 h) et *Christophe Brie*, Directeur juridique de SONEPAR France (6 h)
- **Droit des sûretés et des garanties du crédit**, *Augustin AYNES*, Professeur à l'UPEC (20 h)

### **Unité 3 Droit spécial des contrats**

- **Droit des contrats bancaires et des opérations de crédit**, par *Charles Masson* Maître de conférences à l'UPEC (14 h) et *Philippe Max*, avocat au barreau de Paris, cabinet Dentons (6 h)
- **Droit contractuel appliqué aux sociétés**, par *Henri Giraud*, Gérant Hemadesiclan (15h) et *Frédéric BICHERON*, Professeur à l'UPEC (5 h)
- **Droit des contrats de distribution**, par *Fabrice Gréau*, Professeur à l'UPEC (15 h) et *Sara Pomar*, avocat au barreau de Paris, cabinet Nomos (5 h 00)
- **Droit du commerce électronique**, par *Grégoire Hanquier*, Directeur juridique, et *Agathe Sevestre*, juriste, LexisNexis SA (20 h)
- **Droit du commerce international**, par *François Mailhé*, Professeur à l'Université d'Amiens (20 h)
- **Modes contractuels de règlement des litiges**, par *Xavier Vuitton*, Professeur associé à l'UPEC et avocat au barreau de Paris et du Québec (20 h)
- **Atelier pratique – Étude de cas**, par *Clément Hellich-Praquin*, Directeur juridique corporate et M&A, groupe Canal+ et *Didier Fornoni*, avocat au barreau de Paris, cabinet Hoche (20 h)

- **Droits anglais et américain des contrats** (en anglais, cours obligatoire) par *Patrick Griffin*, Maître de conférences à l'UPEC (20h)

### **Responsables de formation et membres de l'équipe pédagogique**

- **Responsable** : *Augustin Aynès* (PR)
- **Membres de l'équipe pédagogique** : *Augustin Aynès* (PR) ; *Frédéric Bicheron* (PR) ; *Romain Boffa* (PR) ; *Fabrice Gréau* (PR) ; *Louis Perdrix* (PR) ; *Xavier Vuitton* (PR) ; *François Mailhé* (PR) ; *Aline Tanenbaum* (MCF) ; *Sarah Dormont* (MCF) ; *Charles Masson* (MCF).

### **Professionnels intervenant dans la formation**

Plusieurs cours du Master 2 Contrats commerciaux sont confiés à des praticiens reconnus :

- **Avocats** : *Philippe Max*, avocat au barreau de Paris, cabinet Dentons ; *Sara Pomar*, avocat au barreau de Paris, cabinet Nomos ; *Xavier Vuitton*, avocat au barreau de Paris et du Québec, ancien avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat ; *Didier Fornoni*, avocat au barreau de Paris, cabinet Hoche.
- **Juristes d'entreprise** : *Christophe Brie*, directeur juridique de SONEPAR France ; *Grégoire Hanquier*, directeur juridique LexisNexis SA et responsable de la Commission « Communication et commerce électronique » de l'AFJE ; *Agathe Sevestre*, juriste LexisNexis SA ; *Clément Hellich-Praquin*, Directeur juridique corporate et M&A, groupe Canal+
- **Personnalités** : *Corinne Solal*, Inspectrice à la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ancienne secrétaire générale de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC) ; *Henri Giraud*, gérant Hemadesiclan, ancien directeur Fusions acquisitions du groupe Danone.

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3

## PARCOURS PROFESSIONNEL

ELEMENTS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
Unité 1 Droit commun du contrat	15	Droit approfondi des contrats	5	20 h	A. AYNES
		Techniques contractuelles	5	20 h	L. PERDRIX
		Droit international privé des contrats (commun avec M2 Droit Privé)	5	20 h	A. TANENBAUM
Unité 2 Régulation économique	15	Droit et pratiques restrictives de concurrence	5	10 h	S. DORMONT
				10 h	C. SOLAL
		Réglementation des méthodes commerciales	5	10 h	R. BOFFA
				10 h	C. SOLAL et CH. BRIE
		Droit des sûretés et des garanties du crédit	5	20 h	A. AYNES

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4

## PARCOURS PROFESSIONNEL

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
<b>UNITE 3</b> <b>Droit spécial des contrats</b>	24	Droit des contrats bancaires et des opérations de crédit	3	14 h	Ch. MASSON
				6 h	PH. MAX
		Droit contractuel appliqué aux sociétés	3	15h	H. GIRAUD
				5h	F. BICHERON
		Droit des contrats de distribution	3	20h	F. GREAU
					S. POMAR
		Droit du commerce électronique	3	20h	G. HANQUIER et A. SEVESTRE
		Droit du commerce international	3	20h	F. MAILHE
		Atelier pratique – Étude de cas	3	20 h	C. HELICHE PRAQUIN et D. FORNONI
		Modes contractuels de règlement des litiges et procédure commerciale	3	20h	X. VUITION
Anglais	3	30h	P. GRIFFIN		
<b>UNITE 4</b>	6	Stage			

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3

## PARCOURS RECHERCHE

ELEMENTS D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
Unité 1 Droit commun du contrat	15	Droit approfondi des contrats	5	20h	A. AYNES
		Techniques contractuelles	5	20h	L. PERDRIX
		Droit international privé des contrats (commun avec M2 Droit Privé)	5	20h	A. TANENBAUM
Unité 2 Régulation économique	15	Droit et pratiques restrictives de concurrence	5	10h	S. DORMONT
			5	10h	C. SOLAL
		Réglementation des méthodes commerciales	5	10h	R. BOFFA
			5	10h	C. SOLAL et CH. BRIE
Droit des sûretés et des garanties du crédit	5	20h	A. AYNES		

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4

## PARCOURS RECHERCHE

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS	
<b>UNITE 3</b> <b>Droit spécial des contrats</b>		Droit des contrats bancaires et des opérations de crédit	3	14 h	Ch. Masson	
				6 h	PH. MAX	
		Droit contractuel appliqué aux sociétés	3	15 h	H. GIRAUD	
				5 h	F. BICHERON	
		Droit des contrats de distribution	3	20 h	F. GREAU	
					S. POMAR	
		24	Droit du commerce électronique	3	20 h	G. HANQUIER et A. SEVESTRE
			Droit du commerce international	3	10 h	F. MAILHE
		Atelier pratique – Étude de cas	3	20 h	C. HELICHE PRAQUIN et D. FORNONI	
		Modes contractuels de règlement des litiges et procédure commerciale	3	20 h	X. VUITTON	
		Anglais	3	20 h	P. GRIFFIN	
<b>UNITE 4</b>	6				Mémoire	

## LE STAGE

Le stage professionnel est obligatoire sur une période d'au moins **3 mois** ; dans toute la mesure du possible, il a lieu **après la fin des cours, généralement en avril, mai et juin.**

Il constitue une expérience indispensable de mise en œuvre des connaissances acquises au cours du Master 2 Droit des contrats commerciaux.

**Il appartient aux étudiants de rechercher par eux-mêmes un stage d'ordre juridique** agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, cabinet d'avocat, conseil en gestion de patrimoine, banque ou compagnie d'assurance, expert-comptable etc....).

Toutefois, les étudiants qui n'auraient pas réussi à obtenir un engagement de stage peuvent s'adresser aux professeurs de la spécialité de Master ou au service emploi - stage de l'Université (situé dans le hall de la Faculté), lesquels les assisteront alors dans la recherche d'un stage : cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants ayant eu un niveau d'implication suffisant au cours des enseignements.

Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec le droit des affaires ont la possibilité de faire leur stage dans leur entreprise.

# LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**Le contrôle des connaissances comporte deux sessions à la fin des cours.** La première session a lieu à l'issue des enseignements, le plus souvent à la fin mars, avant que les étudiants ne partent en stage. Le cas échéant, une deuxième session est organisée en septembre.

Un semestre est validé si la moyenne des notes des UE pondérée par les coefficients est égale ou supérieure à 10/20.

Le Master 2 Droit des contrats commerciaux est obtenu si chacun des semestres a été validé.

**Aucune compensation entre les semestres n'est possible.**

Le **grand oral**, d'une demi-heure sur un sujet théorique, se déroule devant un jury de 3 membres. Il porte sur le programme général de l'Unité 2, Régulation économique. Le sujet est donné au candidat une heure avant l'épreuve. Le candidat prépare l'épreuve en lieu clos et sous surveillance et dispose des seuls documents autorisés par le jury.

Pour les étudiants qui suivent le **parcours recherche**, le sujet du **mémoire** est arrêté par le responsable de la matière choisie par l'étudiant. L'inscription du sujet est déposée avant fin février et le sujet doit être agréé par le responsable de la spécialité du Master.

Le mémoire doit être déposé en 3 exemplaires, 15 jours au moins avant le début des épreuves orales (courant juin). **Les mémoires<sup>1</sup> sont soutenus fin juin début juillet ou, avec l'accord du responsable de la spécialité, en septembre.**

Pour les étudiants qui suivent le **parcours professionnel**, le stage fait l'objet d'un rapport de stage. Le candidat présente son rapport de stage, dans un court exposé de 10 à 15 minutes, à un jury composé de deux membres. Cette présentation est suivie d'une discussion avec le jury, qui porte non seulement sur l'expérience acquise par le candidat au cours de son stage, mais encore sur les problématiques juridiques développées dans ce rapport de stage.

---

<sup>1</sup> **Le mémoire doit porter les mentions suivantes:**

UPEC Val de Marne

Faculté de Droit

Année universitaire:

Titre du mémoire

Prénom et nom du candidat

Composition du jury (président et suffragants)

Date de soutenance

Sur la page suivante doit figurer: « La Faculté n'entend assurer aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - semestre 3

## PARCOURS PROFESSIONNEL ET RECHERCHE

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	COEFF	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	2 session d'examens	
					Régime général	Régime dérogatoire
UNITE 1 Droit commun du contrat	15	15	Droit approfondi des contrats	5	Grand écrit de 5 h	Grand écrit noté sur 20
			Techniques contractuelles	5		
			Droit international privé des contrats	5		
UNITE 2 Régulation économique	15	15	Droit des pratiques restrictives de concurrence	5	Grand oral	Grand oral noté sur 20
			Réglementation des techniques commerciales	5		
			Droit des sûretés et des garanties du crédit	5		

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - Semestre 4

## PARCOURS PROFESSIONNEL

INITITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	COEFF	INITITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	2 sessions	
					Régime général	Régime dérogatoire
<b>Unité 3</b> Droit spécial des contrats	24	24	Droit des contrats bancaires et des opérations de crédit	3	Oraux	Oraux
			Droit contractuel appliqué aux sociétés	3		
			Droit des contrats de distribution	3		
			Droit du commerce électronique	3		
			Droit du commerce international	3		
			Modes contractuels de règlements des litiges et	3		
			Anglais	3		
<b>Unité 4</b> Stage	6	6	Rapport de Stage	6	Rapport de stage, soutenu devant un jury de deux membres	Dispense

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – semestre 4

## PARCOURS RECHERCHE

INTITULÉS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	ECTS	COEFF	INTITULÉS DES COURS	ECTS	2 sessions	
					Régime général	Régime dérogatoire
<b>UNITE 3</b> <b>Droit spécial des contrats</b>	24	24	Droit des contrats bancaires et des opérations de crédit	3	Oral	Dispense
			Droit contractuel appliqué aux sociétés	3	Oral	
			Droit des contrats de distribution	3	Oral	
			Droit du commerce électronique	3	Oral	
			Droit du commerce international	3	Oral	
			Modes contractuels de règlement des litiges et procédure commerciale	3	Oral	
			Anglais	3	Oral	
			Mémoire	15	Soutenance orale devant un jury de deux membres	
<b>UNITE 4</b> <b>Mémoire</b>	6	6	Mémoire	6	Soutenance orale devant un jury de deux membres	Soutenance orale devant un jury d'au moins deux membres

# REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

## 1) Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Toute note égale à zéro n'est pas éliminatoire sauf si le jury en décide autrement.

Il n'est pas possible de redoubler sauf autorisation exceptionnelle du jury (par exemple en cas de maladie ou d'évènement de force majeure).

## 2) Les mentions sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU 5 avril 2004).

Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14

## 3) Étudiants handicapés.

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examens habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (cf. circulaire 2003-100 du 25 juin 2003).

- attribution d'une salle particulière,
- temps de composition majoré d'un tiers,
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée.

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Procédure :

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit de Paris 12 une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service interuniversitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

#### 4) La fraude aux examens

Les fraudes ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen** ou du concours (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).

Site internet : <http://droit.u-pec.fr>